



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëïKOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance et genre

LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?

DAH Nibaoué Édith

Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso

Discipline et spécialité : Philosophie / Genre et développement

Résumé :

Au Burkina Faso, le document de la Politique Nationale Genre consacre l'avènement d'une ère démocratique qui met en avant l'égalité entre l'homme et la femme dans le processus du développement. Malgré les avancées législatives sur la question de l'équité et de l'égalité entre les humains, les femmes demeurent largement absentes des instances décisionnelles et de gouvernance. Et lorsqu'une femme accède à certains postes politiques ou exerce dans certains domaines professionnels, cela est perçu comme un accident, comme si elle a obtenu un poste qui était réservé spécifiquement aux hommes. Qu'est-ce qui pourrait légitimer l'absence des femmes dans la gestion des affaires de la cité au Burkina Faso ? Les femmes sont-elles véritablement invisibles dans la gouvernance politique ou sont-elles plutôt invisibilisées par des mécanismes systémiques ? L'étude veut analyser les facteurs qui contribuent à la marginalisation des femmes en politique et explorer les dynamiques qui influencent leur représentation. Il apparaît que l'invisibilité des femmes en politique n'est pas justifiée par l'absence de volonté, mais par un système socioculturel qui perpétue inégalités et discriminations. Le défi est de susciter un changement de paradigme qui reconnaît les femmes comme des actrices de changement incontournables et qui les encourage à prendre part activement à la construction d'une société épanouie.

Mots clés : Développement, égalité, femme, politique, représentation.

Abstract :

In Burkina Faso, the National Gender Policy document enshrines the advent of a democratic era that promotes equality between men and women in the development process. Despite legislative advances on the issue of human equity and equality, women remain largely absent from decision-making and governance bodies. And when a woman accedes to certain political positions or works in certain professional fields, it is perceived as an accident, as if she had obtained a position that was specifically reserved for men. What could possibly legitimize the absence of women in the management of public affairs in Burkina Faso? Are women truly invisible in political governance, or are they invisibilized by systemic mechanisms? The study aims to analyze the factors that contribute to the marginalization of women in politics and explore the dynamics that influence their representation. It appears that the invisibility of women in politics is not justified by a lack of willpower, but by a socio-cultural system that perpetuates inequality and discrimination. The challenge is to bring about a paradigm shift that

recognizes women as essential agents of change and encourages them to take an active part in building a fulfilled society.

Key words : Development, equality, women, politics, representation.

Introduction

Aristote considère les femmes comme des êtres imparfaits et faibles. Il existerait une inégalité biologique originelle entre le mâle et la femelle. La femme est le produit d'une évolution naturelle incomplète et, cette imperfection ontologique est due au fait qu'« une seule chose lui manque, le principe de l'âme » (Aristote, 1961 : 62). Ce qui la rend naturellement inférieure à l'homme qui, lui, possédant l'âme rationnelle est capable de penser, de raisonner et d'agir. Fidèle à son contexte socioculturel et historique, Aristote admet que les hommes sont naturellement destinés à participer à la vie politique et à la gouvernance en raison de leur « rationalité plus développée ». Tandis que le rôle des femmes se limite à la reproduction et à la gestion du foyer. Marginalisées et considérées comme indignes de la citoyenneté, elles sont exclues de la sphère politique et confinées dans la vie privée. Elles ne font guère partie de ceux qui sont appelés à présider à la destinée de la Cité. Elles sont mises à l'écart et en retrait de la gestion des affaires publiques, donc politiques. La conduite des affaires politiques est, avant tout, une affaire d'hommes.

Si cette vision du rôle de la femme est aujourd'hui considérée comme dépassée, et qu'Aristote lui-même aurait évolué dans sa pensée en tenant compte de la dignité et de la rationalité de tous les êtres humains, la masculinisation de la fonction politique persiste jusqu'à nos jours de façon générale, et la problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes se pose avec gravité en particulier au Burkina Faso. Et lorsqu'une femme accède à certains postes politiques ou exerce dans certains domaines professionnels, c'est toujours un événement, comme pour dire qu'elle a obtenu un poste qui était jusque-là réservé spécifiquement aux hommes (M. Lemoine, 2019 : 13). Il en est ainsi parce que, dans la mentalité populaire, certains corps de métiers seraient uniquement réservés aux hommes et les femmes n'y accèderaient qu'accidentellement. C'est donc extraordinaire d'y voir et d'y retrouver des femmes faire carrière.

Par ailleurs, il faut reconnaître que depuis 2009, s'inscrivant dans la dynamique d'une reconnaissance de la femme comme l'égale de l'homme en droit et en devoir, au Burkina Faso, une Politique Nationale Genre a été adoptée. Celle-ci consacre l'avènement d'une ère démocratique qui met en avant l'égalité entre l'homme et la femme dans le processus du

développement. Et malgré les avancées législatives sur la question de l'équité et de l'égalité entre les humains, les femmes demeurent largement absentes des instances décisionnelles et de gouvernance. Qu'est-ce qui pourrait légitimer l'absence des femmes dans la gestion des affaires de la cité au Burkina Faso ? Les femmes sont-elles véritablement invisibles dans la gouvernance politique ou sont-elles plutôt invisibilisées par des mécanismes systémiques ? L'étude veut analyser les facteurs qui contribuent à la marginalisation des femmes en politique et explorer les dynamiques qui influencent leur représentation.

La démarche qui se veut analytique et critique s'articulera autour de trois points essentiels. Il s'agit, d'abord d'analyser la Politique Nationale Genre dans ses dires et ses faires ; ensuite questionner les différents facteurs liés à la faible visibilité des femmes dans les instances décisionnelles et de gouvernance et enfin envisager les conditions de possibilité d'une participation effective des femmes dans la gestion des affaires de la Cité au Burkina Faso

1. De l'adoption formelle de la Politique Nationale Genre au Burkina Faso

L'une des préoccupations des autorités nationales et des partenaires au développement du Burkina Faso est la question de l'équité et de l'égalité entre les sexes en matière de droits civique, civil, politique, économique, social..., dans les processus de prise de décision et de gestion des affaires de la Cité. Si dans certains secteurs comme l'éducation, la santé et la protection sociale, on observe des acquis, dans le domaine politique et administratif, la problématique des inégalités demeure entre l'homme et la femme. Et pour pallier cette injustice les autorités du Burkina Faso ont adopté le Document de la Politique Nationale Genre (PNG) en 2009. Si le document dans son ensemble témoigne d'une prise de conscience de l'importance de la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux de la vie publique, sa mise en œuvre suscite encore des interrogations. Quel est l'esprit de la Politique Nationale Genre ?

Ne nous méprenons pas sur le sens de « esprit » dans ce questionnement. Ici, l'expression « esprit », ne fait pas référence à une réalité mystique, surnaturelle ou religieuse. La notion est convoquée selon le sens que lui donne Montesquieu dans *De l'esprit des lois*. « Esprit » des lois dans la perspective de Montesquieu désigne la raison profonde qui fonde les lois dans une société donnée c'est-à-dire l'ensemble des principes fondamentaux, la vision globale qui guide son élaboration et sa mise en œuvre. Et pris dans ce sens « l'esprit de la Politique Nationale Genre » renvoie à la philosophie sous-jacente, de cette politique. Qu'est-ce qui donne sens à la Politique Nationale Genre du Burkina Faso ? Quelle est sa logique interne et son intention ?

La préface du document de la Politique Nationale Genre (2009) montre qu'elle est guidée par une volonté de promouvoir l'égalité des genres, l'inclusion et la justice sociale. Dès la première phrase du document, on peut lire : « La problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes se pose avec acuité au Burkina Faso ». Ces propos sont l'expression de la reconnaissance que les inégalités entre les femmes et les hommes sont notoires et s'étendent à tous les domaines d'activités de réalisation de l'humain.

Elle reflète une reconnaissance que la discrimination et les inégalités de genre entravent le développement harmonieux du pays. La politique Nationale Genre vise à instaurer un cadre où les femmes et les hommes ont des opportunités équitables, ce qui témoigne d'une vision progressiste et égalitaire. Trouvant ses fondements dans la Constitution et les différents instruments juridiques internationaux ou régionaux adoptés par le Burkina Faso, le Document de la Politique Nationale Genre se réfère à

la politique nationale pour la promotion du genre fondée sur des valeurs et normes sociétales qui sont considérées comme ses principes directeurs, notamment la nécessité de : i) la complémentarité effective des rôles des hommes et des femmes dans le processus de développement et dans l'unité familiale ; ii) la prise en compte du genre dans le processus de développement et ; iii) l'élimination des inégalités existantes par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes (2009 : 2).

Ce passage résume les principes essentiels sur lesquels repose la Politique nationale genre, guidée par la volonté de promouvoir l'égalité de droits entre la femme et l'homme. En quelques mots, elle veut assurer la complémentarité des rôles aussi bien dans la famille que dans les actions en vue du développement ; prendre en compte le genre dans toutes les étapes du développement national et éliminer les inégalités par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes.

Aussi, en 2009, la politique Nationale genre s'inscrivait dans une vision prospective 2025. C'est-à-dire qu'en se projetant en 2025, dans la société burkinabè, les femmes et les hommes devraient bénéficier des mêmes droits fondamentaux. Ce serait une société débarrassée de toute forme de discrimination et d'exclusion. L'objectif était de construire « une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique » (2009 : 28). Pour réaliser cette ambition, La politique Nationale genre, une philosophie fondamentale qui guide la politique, a défini sept axes

stratégiques¹ capables « démarginaliser les hommes et les femmes et à apporter les changements d'égalité voulus au plan juridique, social et économique » (2009 : 29).

Le troisième axe stratégique vise

l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision se propose donc de trouver les mesures juridiques et/ou spéciales qui permettent, d'une part de promouvoir l'égalité des chances et la participation des hommes et des femmes dans tous les aspects de la gouvernance (élaboration des politiques, développement des programmes, allocation des ressources) et des autres espaces et processus de prise de décision et, d'autre part d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision (2009 : 36).

Cela témoigne de la volonté de la Politique Nationale genre de promouvoir la participation effective et équitable des femmes et des hommes à la prise de décision et à la gestion des affaires de la Cité. Ce qui traduit une fois de plus de l'esprit de la Politique Nationale Genre qui veut une participation réelle des femmes et des hommes à la gestion du pouvoir. L'esprit de cette politique n'est pas seulement la volonté d'atteindre l'égalité entre les sexes, mais la reconnaissance que les inégalités de genre freinent le développement global du pays. Elle ne cherche pas à imposer un modèle abstrait, mais à transformer la société en s'appuyant sur ses propres valeurs et dynamiques.

En tout, l'esprit de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso repose sur une vision réaliste qui vise à instaurer une société égalitaire, inclusive et équilibrée. Elle est guidée par la conviction selon laquelle les inégalités de genre et la discrimination ne participent pas au développement du pays. L'esprit de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso repose sur une philosophie ancrée dans les principes d'égalité, de justice sociale. S'inscrivant dans une vision ambitieuse à l'horizon 2025, cette politique veut corriger les déséquilibres structurels entre les sexes, à garantir un accès équitable aux opportunités, et à favoriser une participation effective des femmes et des hommes dans toutes les sphères décisionnelles. Si dans les dires, la Politique Nationale genre est animée d'une volonté de corriger les inégalités et la perception sexiste dans la répartition des rôles, quel est le constat dans les faits ?

¹ Il s'agit de : 1- l'amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, de tous les burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base ; 2- la promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus ; 3- l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision ; 4- la promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ; 5- la promotion du respect des droits et l'élimination des violences ; 6- la promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique et ; 7- le développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso (2009 : 29).

Même si des dispositions juridiques ont été prises par la Politique Nationale, l'application pratique reste difficile, voire problématique. En effet, sur le plan politique, malgré les quotas de 30%, les femmes représentaient moins de 10% des députés à l'Assemblée nationale depuis les législatives de 2015 contre 19% en 2012 et encore moins dans la législature de 2020 où elles représentaient 7, 89% (S. Hagberg, L. O. Kibora, B. Koné, A. Konkobo, E. Zongo, S. Barry, Y. Cissao, P. Kaboré, 2021 : 23). La Situation est encore critique depuis 2022 avec les gouvernements militaro-politiques. Le gouvernement du premier ministre Albert Ouédraogo, sous Paul-Henri Sandaogo Damiba en 2022 comptait six (6) femmes sur vingt-cinq (25) membres ; celui de Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla (2022-2024) comportait cinq (5) femmes sur vingt-trois (23) ministres et le gouvernement actuelle compte quatre femmes (4) sur vingt-quatre (24) ministres. Et au niveau de l'Assemblée Nationale de la Transition on compte treize (13) femmes sur soixante-onze (71) députés. La situation de la représentation des femmes dans le gouvernement de transition au Burkina Faso est très préoccupante. Elle ne prend pas en considération l'égalité des genres et néglige ainsi la participation des femmes dans la prise de décision politique. En examinant les gouvernements successifs, la tendance est inquiétante. Le nombre des femmes dans ces différents gouvernements montre clairement qu'il y a une faible participation des femmes dans les instances décisionnelles, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur les politiques publiques et le développement du pays. La sous-représentation des femmes dans les gouvernements de transition est symptomatique d'un problème plus large d'inégalités de genre, qui persiste. Malgré les efforts appréciables déployés ces dernières années, il faut reconnaître qu'il n'y a pas véritablement d'égalité et d'équité entre la femme et l'homme au Burkina Faso. Qu'est-ce qui pourrait expliquer cet état de fait ?

2. La représentativité des femmes dans la sphère décisionnelle et de gouvernance : une invisibilité invisibilisée

Le constat est net : les femmes sont peu représentées dans la gestion des affaires de la Cité au Burkina Faso. La question qui s'impose est de savoir si cette invisibilité des femmes dans les instances de décision et dans la gouvernance est volontaire ou involontaire. La réponse spontanée qu'on pourrait avoir est que cette invisibilité est voulue par la femme parce qu'elle serait incapable de prendre de bonnes décisions et de diriger la Cité. Telle est le point de vue soutenu par Aristote dans la *Politique*. Selon sa conception, la place de la femme dans l'organisation sociale est réduite à la gestion des affaires domestiques. Il lui dénie toute autorité qui reste le privilège de l'homme. La nature en harmonie avec elle-même s'oppose sensiblement

au fait que l'homme et la femme soient alternativement gouvernant et gouverné (Aristote, 1995 : 72). L'activité politique représente pour lui la recherche des fins les plus hautes de l'homme en tant qu'animal politique. Et pour réaliser une telle vie en société, il faut proscrire toute idée de parité qui selon sa perception est contre nature. Commentant cette conception aristotélicienne de la femme, B. C. Koné (2007 : 242) écrit : « la femme était, de fait et de droit, inférieure à l'homme ». En effet, dans la répartition des tâches, il lui est réservé la gestion des affaires privées domestiques. Pour Aristote, si la nature conçoit et ordonne que les êtres humains ne soient pas égaux, la femme l'est davantage vis-à-vis de l'homme. En conséquence, il lui revient de gérer les affaires familiales afin de préserver l'harmonie sociale. L'incapacité de la femme à gérer les affaires publiques relève de son statut d'éternel mineur.

Aristote reste héritier de son époque et de sa culture. Car dans la Grèce antique, la femme est considérée comme un sujet déchu, victime de sa nature rationnelle, elle doit être raisonnablement dominée par l'homme qui est un être politique, incarnant l'autorité dont dépend l'ordre de la cité. L'ensemble des penseurs de la philosophie antique met en lumière une forme de construction de la différence des sexes. Par la médiation conceptuelle se construit, au fil des siècles, un être abstrait censé représenter l'ensemble des femmes dont l'existence s'inscrit dans l'immuabilité du temps. L'expérience des femmes, quelle que soit la raison évoquée et considérée, n'intervient pas dans le domaine politique.

La politique est une fonction trop élevée pour la femme qui n'aurait pas l'intelligence suffisante et la carrure nécessaire pour l'assurer. De ce fait, celle qui prétend à cela peut être perçue par l'opinion commune comme n'étant pas à sa place, et s'éloignant naturellement de ses attributs de femme. La femme, être soumis à l'homme, elle occupe le rôle de second plan et ainsi est-elle exclue de la citoyenneté ; tandis que l'homme, être humain à part entière, joue le rôle de premier plan. Il possède la qualité de citoyen et jouit pleinement des droits liés à ce mérite.

À analyser ces pratiques courantes, elles ressemblent fort bien à des actes de discrimination pratiqués par les hommes au préjudice de la femme sur la question de son aptitude à participer à la gestion du pouvoir politique. L'exclusion de la femme des activités politiques semble être acceptée par tous, même par les femmes dans leur grande majorité de sorte qu'elles finissent par intégrer l'idée selon laquelle elles sont incapables de prendre part activement à la gestion des affaires publiques.

Les philosophes de l'Antiquité, furent-ils des penseurs brillants de par la qualité de leur réflexion, demeurent des hommes de leur temps, Aristote n'échappe pas à cette détermination. Il défend non seulement l'esclavage mais et surtout il justifie cette idée de l'opinion commune de la femme : celle d'un être secondaire, presque surnuméraire. Ainsi, pour réaliser une telle vie en

société, Aristote, se fondant sur l'idée selon laquelle la nature qui ne fait rien en vain veut que certains êtres commandent aux autres et que ces derniers leur doivent obéissance. Relevant cette conception aristotélicienne de la femme, C. Koné écrit :

La Politique place la relation entre le mari et la femme au rang des dominations nécessaires comme celles de l'esclave par le maître, des enfants par le père. Mais alors que la puissance du père sur les enfants est transitoire, limitée à une période de la vie, celle de l'homme sur la femme demeure constante, absolue et indestructible, car fondée sur l'ordre des choses (C. Koné, 2007 : 44).

Cette conception de l'image et du rôle de la femme conduit à la non-reconnaissance de son apport à la construction de la société et fait de l'homme un être omniscient, omnipotent et omniprésent, un être d'une supériorité absolue, qui est au premier rang et joue le premier rôle. Autrement dit, un être prééminent dans tous les secteurs de la vie publique de la société. Cela contredit l'esprit de la Politique Nationale Genre qui prône l'égalité et la justice dans la gestion des questions visant l'épanouissement intégral de l'être humain. C'est dans ce sens que l'on assiste à une légitimation et à une légalisation voire à une authentification de l'inégalité socio-politique qui finit par convaincre la femme de son incapacité à gouverner.

De prime abord, il apparaît que l'invisibilité des femmes dans les instances de décision et de gouvernance au Burkina Faso est voulue par elles-mêmes, parce que convaincues de leur incapacité à assumer les tâches liées à ces fonctions. Il existe également des cas où des femmes choisissent de rester en retrait, par peur de stigmatisation, de discrimination ou de violence politique. Certaines peuvent estimer que leur implication pourrait nuire à leur statut social ou à leur sécurité, surtout dans un contexte où les violences et les tensions sociales sont présentes. Par exemple, certaines femmes leaders évitent de se présenter à des postes sensibles pour préserver leur « intégrité » ou éviter des conflits. Cependant, ne faut-il pas reconnaître que cette situation s'inscrit dans la spontanéité d'une société qui contribue à la rendre ainsi ? Autrement dit, les femmes ne sont-elles pas invisibles parce qu'invisibilisées ?

Plusieurs facteurs participent à la marginalisation et à l'exclusion des femmes dans la sphère politique. Si la Politique Nationale Genre traduit une réelle volonté politique de la part des dirigeants, plusieurs facteurs socio-culturels, économique et éducatif ne favorisent pas l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Ces facteurs n'encouragent pas non plus les femmes à siéger à la table des décisions.

Au Burkina Faso, très souvent, les femmes sont confrontées à des obstacles systémiques qui limitent leur accès aux postes de pouvoir. Ces obstacles incluent les normes sociales patriarcales, le manque d'éducation ou de formation et les pratiques culturelles qui valorisent

peu la participation féminine en politique ou dans la gestion des affaires publiques. La société burkinabè, dominée par la culture *moagha*² valorise traditionnellement la figure masculine dans la sphère publique et réserve aux femmes des rôles domestiques ou secondaires. Cela limite leur accès aux espaces de décision. Par exemple, les réunions politiques ou administratives sont généralement dominées par des hommes, et la participation des femmes est perçue comme moins légitime (M. Kaboré Konkobo, 2014 : 39).

La persistance de normes sociales patriarcales qui limitent l'accès des femmes à la parole publique est l'un des facteurs qui contribue énormément à la marginalisation femmes dans la société, au sein du gouvernement, dans certains postes de responsabilité administrative, et même dans les partis politiques où pourtant elles jouent un grand rôle de mobilisatrices (S. Hagberg, B. Koné, 2019 : 166).

Il ressort de cette analyse que l'invisibilité des femmes dans les instances de décision et de gouvernance n'est pas uniquement volontaire ou naturelle. Elle est aussi et surtout le résultat d'un processus social et culturel qui continue de marginaliser les femmes, malgré les politiques en faveur de l'égalité. La question demeure de savoir si cette situation peut évoluer face à ces nombreux défis structurels.

3. De l'avènement de la *pɔg-gaara*³ pour la visibilité des femmes dans la gouvernance au Burkina Faso

La domination masculine dans la société Burkinabè est rendue possible en grande partie grâce à la complicité des femmes qui ont fini par intégrer et accepter l'idée selon laquelle elles sont des êtres inférieurs appelés à se soumettre au diktat masculin. Elles sont convaincues que leur engagement dans la vie publique peut impacter négativement leur vie privée. Si elles avaient à choisir entre une vie privée épanouie et un pouvoir public, elles choisiraient de favoriser la vie familiale et privée. Alors, comment faire coïncider l'idéal de femme tel que promu par la culture et la réalité qu'elle vit dans une société patriarcale et qui s'ouvre à la modernité ?

² *Moagha* est le singulier de *Moosé*. La langue parlée par les *Moosé* est le *Mooré*. Ils sont l'ethnie majoritaire au Burkina Faso, pays situé au cœur de l'Afrique de l'ouest.

³ L'expression *pɔg-gaara* est un concept que nous avons développée dans notre ouvrage *La femme dans la société dagara : approche anthropologique et philosophique* (D. V. Somda, M. A. Somda Somé, N. É. Dah, 2021).

Malgré l'adoption du document de la Politique Nationale Genre et de mesures judiciaires prises pour garantir l'égalité dans la distribution des tâches, les injustices persistent avec gravité. Face à ces défis qui semblent insurmontables, ne faut-il pas qu'advienne la *pɔg-gaara* qui saura s'imposer et occuper la place dans la gestion des affaires politiques et administratives ?

L'expression *pɔg-gaara* est une expression dérivée du mot *dagara* qui désigne un peuple de la région du Sud-ouest au Burkina Faso, un peuple acéphale que d'aucuns ont considéré à tort comme un peuple anarchique. « Le Dagara est un être indépendant, qui refuse de se soumettre à une quelconque autorité hiérarchique. Être autrement, c'est démeriter d'être dagara » (D. V. Somda, M. A. Somda Somé, N. É. Dah, 2021 : 154). Le Dagara est caractérisé par la liberté de comportement et l'esprit indépendant. Dans la perception culturelle de ce peuple, « un homme n'est pas supérieur à un autre ni une femme supérieure à une autre : l'Homme est égal à l'Homme et donc le *vir* (Homme-mâle) à la *mulier* (Homme-femelle). C'est la colonisation qui a imposé des chefs et, ce faisant, aggravé formellement l'inégalité entre les humains » (D. V. Somda, M. A. Somda Somé, N. É. Dah, 2021 : 154).

Si *dagara* désigne un être humain libre et fière de l'être, la femme *dagara* est étymologiquement une *pɔg-gaara* qui signifie une femme libre et insoumise. Le terme « insoumission » n'est pas synonyme d'indiscipline ici mais plutôt l'indépendance. Souhaiter l'avènement de la *pɔg-gaara* c'est signifier à la femme burkinabè qu'elle n'a pas à mendier ses droits et sa place dans la société. Elle peut et doit sortir de cette situation d'aliénation dans laquelle elle est maintenue. Car « dans l'aliénation la plus radicale en apparence où tout semble perdu, retentit encore en l'homme [homo] l'appel à réaliser un sursaut, à se ressaisir, à demeurer fidèle à ce qui constitue sa nature : penser » K. A. Dibi (1994 : 69). Autrement dit, la situation actuelle des femmes burkinabè aliénées, soumises, marginalisées et exclues de la sphère décisionnelle n'est pas une fatalité. Il y a encore de l'espoir. Et cette espérance réside dans sa capacité à penser. Penser ne serait-il pas une remise en cause de la certitude acquise et héritée ? Penser ne consiste-t-il pas à renoncer à l'apparence pour atteindre la réalité, la vérité ? Dibi semble ainsi inciter à la révolte. Cela peut être interprété comme un appel au refus de toute forme d'aliénation, de rabaissement et de marginalisation de la femme. Penser pour la femme burkinabè, c'est se donner une orientation autre qu'un état de confinement dans un rôle. C'est se révolter contre toute forme d'injustice.

La révolte selon A. Camus (1951 : 23) naît du spectacle de la déraison, devant une condition injuste et incompréhensible. Il s'agit d'une révolte dans la pensée à travers laquelle la *pɔg-gaara* pourra défendre ses idées et ses valeurs contre un système patriarcat dans une société

qui tend à la rabaisser, à l'avilir. Elle doit être capable de s'opposer à ce qui ne l'honore pas et à rétablir ses droits bafoués.

Ayant longtemps accepté des faits injustes tenus pour vrais et normales, la femme burkinabè doit se révolter contre ce qui l'aliène et ne lui permet pas de participer activement à la construction de la Cité. Dans ce sens, la révolte sera perçue comme un sursaut de conscience pour le refus des injustices et de la discrimination dont elle est l'objet. Le plus souvent, la révolte apparaît donc de façon spontanée dès que l'être humain se sent opprimé ou bien désavoué. C'est ce que A. Camus (1951 : 41) appelle la révolte métaphysique, qui « est le mouvement par lequel un homme se dresse contre sa condition et la création tout entière ». Cette révolte permettra à la femme de se dresser contre la condition dans laquelle la maintient la société patriarcat, une condition injuste.

La révolte consistera à exiger sa place et son rôle à la table des décisions et de la gouvernance. Par-là, la *pɔg-gaara* poursuit un objectif qui est l'affirmation de soi à travers ce que F. Nietzsche appelle la transmutation des valeurs. La transmutation consiste à donner un sens nouveau, une autre orientation à ce qui jusque-là, prévalait. À ce sujet, F. Nietzsche (1995 : 274) écrit : « transvaluer les valeurs, qu'est-ce que cela pourrait être ? (...) C'est prendre courageusement conscience de soi et dire oui à ce qui est déjà réalisé, se libérer des vieux jugements de l'ornière qui déshonorent encore nos conquêtes les meilleures et les plus fortes ». La femme burkinabè a longtemps été le « chameau » que décrit F. Nietzsche. Le chameau symbolise la soumission, l'obéissance aveugle, l'humiliation. À travers la révolte, la femme burkinabè devient un « lion ». Un lion qui se dresse contre tous les facteurs qui l'excluent de la sphère décisionnelle et de gouvernance. Et enfin devenir « enfant », synonyme d'esprit d'ouverture et de renouveau pour prouver qu'elle a autant de la valeur et de mérite que l'homme, peut-être mieux que lui dans le champ des responsabilités à assumer pour une société épanouie.

La domination masculine dans la société burkinabè renforcée et intériorisée par les femmes elles-mêmes, de leur rôle subordonné est une situation qui la maintient et la conforte dans un rôle secondaire dans la gestion des affaires politiques. Cependant, avec l'émergence de la *pɔg-gaara* inspirée de la culture dagara qui signifie femme libre et insoumise animée d'une puissance libératrice qui s'assume, les femmes burkinabè peuvent incarner une indépendance de pensée et d'action et s'imposer dans la société.

Conclusion

La situation des femmes dans la gouvernance au Burkina Faso révèle une réalité complexe où les avancées législatives sont remises en cause par l'actualité. Malgré la Politique Nationale Genre adoptée en 2009 susceptible de garantir l'égalité, l'inclusion et la participation effective des femmes dans la gestion des affaires publiques, leur invisibilité dans les instances décisionnelles demeure préoccupante. Cette marginalisation ne peut être pleinement attribuée à une volonté délibérée des femmes elles-mêmes, mais s'explique surtout par un système socioculturel patriarcal, héritage de conceptions philosophiques antiques et de normes sociales persistantes, qui encourage l'inégalité et la discrimination.

Pour changer cette dynamique, il est essentiel que la société burkinabè amorce une véritable transformation culturelle, où la femme ne sera plus perçue comme inférieure ou incapable, mais comme une actrice incontournable du développement. Le concept de *pog-gaara* incite à une révolte constructive, une prise de conscience et une affirmation de soi qui transcende l'aliénation pour atteindre une émancipation réelle. La femme burkinabè doit se réapproprier sa place, non par mendicité mais par une démarche d'indépendance, de réflexion critique et de résistance aux diktats patriarcaux. Seule une mobilisation collective, soutenue par une volonté politique sincère et un changement de paradigme culturel, peut permettre d'atteindre une société véritablement égalitaire, où la participation des femmes dans la gouvernance sera une réalité concrète qui contribue à la réalisation d'une société épanouie.

Bibliographie

- Aristote, 1995, *La politique*, Trad. J. Trico, Paris, Vrin.
- Aristote, 1961, *De la génération des animaux*, trad. Pierre Louis, Paris, Les Belles Lettres.
- CAMUS Albert, 1951, *L'homme révolté*, in coll. Folio essais, Paris,
- DIBI Kouadio Augustin, 1994, *L'Afrique et son autre : la différence libérée*, in coll. « Penser l'Afrique », n°1, Abidjan, Strateca Diffusion, Gallimard.
- Document de La Politique Nationale Genre, 2009, Abidjan.
- HAGBERG Sten, KIBORA Ludovic O., KONÉ Bintou, KONKOBO Adjara, ZONGO Eulalie, BARRY Sidi, CISSAO Yacouba ; KABORÉ Pascaline, 2021, « *Femmes de devant ! » Combat du leadership féminin au Burkina Faso*, Uppsala.
- HAGBERG Sten, KONÉ Bintou, 2019, « 'Si tu leur donnes ma chair ils vont la manger' : Ethnographie comparée des carrières des femmes politiques au Burkina Faso et au Mali ». In

Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel (éd.) S. Hagberg, L.O. Kibora et G. Körpling, Uppsala Papers in Africa Studies 4. Uppsala, Uppsala University.

KABORÉ KONKOBO Madeleine, 2014, « L'image de la femme à travers l'histoire et la tradition orale *mooaga* au Burkina Faso », *Science et technique, Lettres, Sciences sociales et humaines*, Spécial hors-série n° 2, pp. 33-41.

KONÉ Brahma Cyrille, 2007, « Religion et émancipation de la femme », in *Genre, inégalités et religion*, A. Sow Sidibé, M. Badji, E. M. Mbonda, G. Otis, Archives contemporaines.

NIETZSCHE Friedrich, 1995, *La volonté de puissance II*. Traduit par Géneviève Bianquis, Paris, Gallimard.

ROUAMBA Lydia, DESCARRIES Francine., 2010, « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) » in *Recherches féministes*, 23, 99–122. <https://doi.org/10.7202/044424a>.

SOMDA Domèbèimwin Vivien, SOMDA SOMÉ, Minimalo Alice, Dah Nibaoué Édith, 2021, *La femme dans la société dagara : approche anthropologique et philosophique*, Paris, L'Harmattan.